



DISCOURS

Prononcé le Jeudi 14 Juillet, dans une Assemblée publique de la Société des Amis de la Constitution, de Muret, par M. G. BONNECARRERE, Ministre plénipotentiaire du Roi, près S. A. le Prince Evêque de Liege, ancien Secrétaire de la Société séante aux Jacobins à Paris, & Président de celle de Muret.

CITOYENS,

NOUS nous sommes tous montrés ce matin les Amis de la Constitution, en jurant de lui rester fidèles, & de la défendre contre ses détracteurs: nous avons rempli par ce moyen, le premier devoir du citoyen; mais ce n'est pas là où se bornent les obligations que nous impose le caractère d'hommes libres.

A

Pour conquérir la liberté, ou plutôt pour rentrer dans ce domaine des Nations, que rien ne fauroit aliéner avec équité, il nous a fallu de la force, du courage, un enthousiasme exagéré pour les intérêts de la patrie, en un mot, l'exercice le plus étendu de nos droits imprescriptibles; le souvenir encore présent de nos humiliations, & de nos longues souffrances, avoit révolté notre ame, & la première époque de la révolution a dû être signalée par les actes éclatans d'une sainte infurrection. Aujourd'hui que nous avons des loix, ouvrage de nos représentans, élus par la volonté libre du peuple, aujourd'hui qu'il nous est clairement démontré que les nouvelles loix assureront la tranquillité & le bonheur de tous les citoyens, notre devoir le plus sacré est de les respecter, d'y obéir, & d'en protéger l'exécution, toutes les fois que nous en ferons légalement requis.

Je vais diviser, ainsi que la Société l'a arrêté, mon discours en trois questions.

PREMIERE QUESTION.

QUEL est le caractère des Amis de la Constitution ?

DEUXIEME QUESTION.

A quel signe reconnoit-on les Amis de la Constitution ?

TROISIEME QUESTION.

QUELS sont les devoirs des Amis de la Constitution ? Dans cette dernière classe, sont compris tous les citoyens de l'empire.

PREMIERE QUESTION.

QUEL est le caractère des Amis de la Constitution ? Les Amis de la Constitution sont les surveillans immédiats de l'ordre public, les censeurs incorruptibles des corps administratifs, municipaux, judiciaires & militaires; il ne peuvent dans aucun temps, dans aucun cas s'ériger en corps politiques, ni s'immiscer directement ou indirectement dans les affaires publiques; les Amis de la constitution sont les défenseurs de tout individu opprimé, les conservateurs de toute propriété attaquée ou menacée; enfin ils sont les sentinelles avouées par le corps social dont ils sont membres, pour approuver le bien, & pour empêcher le mal.

Le corps législatif est le centre de leurs dénonciations patriotiques.

DEUXIEME QUESTION.

A quel signe reconnoit-on les Amis de la Constitution ? L'amour de l'égalité, le respect pour la déclaration des droits de l'homme, la tolérance pour les opi-

nions politiques & religieuses, l'humanité, la modestie, l'indulgence, la générosité, attributs également précieux, dont il est impossible de se détacher, sans manquer à quelques-uns des principes commandés par la Constitution. Il est surtout une vertu qui doit fixer le besoin de notre ame, celle d'instruire le peuple, de le tenir en garde contre les surprises perfides des ennemis de la révolution, de le ramener à la vérité, par la voie d'une persuasion franche & loyale, au grand scandale des hommes mal intentionnés, qui auroient réussi à l'égarer; d'attaquer les desseins astucieux & criminels des cœurs pervers, avec la justice & la raison, cette arme si redoutable dans la main pure des habitans de la campagne, auxquels il suffit de présenter les bienfaits de la Constitution, pour lui faire autant d'amis & de courageux protecteurs.

TROISIEME QUESTION.

QUELS sont les devoirs des Amis de la Constitution? Dans cette dernière classe, sont compris tous les citoyens de l'empire.

Les devoirs des Amis de la Constitution, sont de donner, dans toutes les circonstances, l'exemple de la soumission & de l'obéissance aux nouvelles loix; d'éloigner tout esprit de division, qui tendroit à affaiblir le parti des patriotes; de se rendre avec exactitude aux lieux consacrés à l'instruction publique, pour

étudier les décrets de l'Assemblée nationale ; pour y prendre des leçons de morale , pour y concourir à la régénération des mœurs de l'antique régime , & pour s'y fortifier dans les principes de cette douce égalité , qui fait la gloire de la Constitution française.

Voilà les devoirs de tous les citoyens de l'empire. Malheur à ceux qui se dispensent de les remplir , le ridicule public les punit tôt au tard de leur conduite mal-adroite & coupable , & la confiance du peuple est perdue pour eux sans retour.

O mes concitoyens ! profitons de cette journée à jamais mémorable pour notre patrie ; profitons de cette réunion fraternelle , pour abjurer des erreurs ou des torts réciproques ; il est temps que les opinions religieuses , & l'exercice libre de tous les cultes , ne soient plus le prétexte de vos scandaleuses diffensions ; il est temps que les prêtres soient à leur véritable place , je veux dire occupés seulement à servir Dieu , & à faire aimer la Constitution ; car il en est parmi eux , qui avec des intérêts différens , lui portent des coups également cruels ; laissez ces ministres de la religion dans leurs méditations chrétiennes , & s'ils en sortent pour déclamer ou pour agir contre notre sublime Constitution , soyez assez prudens & assez sages pour les dévouer à la vigilance de l'accusateur public , auquel la loi a confié le soin de les poursuivre.

Voulez-vous témoigner un grand respect pour la religion? N'en faites point l'objet continuel de votre conversation; redoutez l'erreur qui peut naître de la difficulté insurmontable d'approfondir ses dogmes, & de pénétrer ses mystères; suivez surtout, avec une attention scrupuleuse, les maximes saintes du Dieu qui précha la paix & l'union, du Dieu dont la présence spirituelle fait de votre conscience un séjour de tranquillité ou de remords. Enfin, défions-nous de nos propres vues. L'aveugle intérêt, considéré sous tous les rapports, nous fait faire souvent de fausses démarches: le patriotisme ardent & pur ne doit pas balancer à le reconnoître, & à rendre à la Constitution ce nouvel hommage de respect & de reconnaissance.

Imprimé par ordre de la Société.

A. TERRENQ,

G. DESCLAUX,

G. LACROIX,

A. SEVENE,

} Secrétaires.